

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 15 mai 2017, 17 h 30, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 203-05-17

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 325 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que tous les membres du conseil présent peuvent renoncer à l'avis de convocation lors d'une séance extraordinaire;

Considérant que la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, déclare qu'un avis de renonciation à l'avis de convocation a été signé par chacun des élus, tel que prévu par l'article 325 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 204-05-17

Ouverture de la séance

À 17 h 33, Mme la mairesse souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 205-05-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Autorisation de signature

4. Désignation de signataire auprès de Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire
5. Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins

Période de questions

6. Période de questions

Dispositions finales

7. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

AUTORISATION DE SIGNATURE

4. 206-05-17

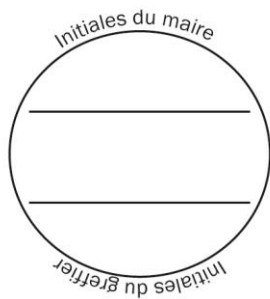
Désignation de signataire auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire

Considérant la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès de Desjardins :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées

| TITRE OU POSTE | NOM |
|---------------------|-----------------|
| Directeur général | Marc Proulx |
| Trésorière adjointe | Émilie Levesque |

- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

5. 207-05-17 Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé M. Pierre R. Charron, directeur du Service des finances et trésorier comme administrateur principal;

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal :

Sur la proposition de .

Il est résolu :

- que M. Marc Proulx, directeur général, soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Pierre R. Charron, directeur du Service des finances et trésorier aux fins d'utilisation du Service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

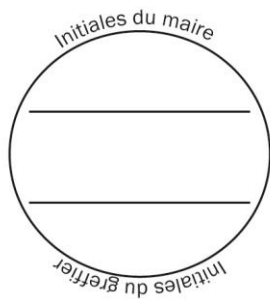
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 208-05-17 Période de questions

À 17 h 34, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 17 h 34.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

N° de résolution ou annotations

7. 209-05-17

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 17 h 35.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Andrée-Anne Turcotte
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.